

# DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

### Étaient présents :

M. ALLEAU Dimitri, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MICHAUD Ludovic, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

### Procurations :

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François, M. BARRAUD Alexis donne pouvoir à M. ALLEAU Dimitri, Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte donne pouvoir à M. PLOQUIN Denis, M. BOUILLEAU Hugo donne pouvoir à M. CHAPUY Bernard

### Étai(ent) absents :

### Étaient excusés :

Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, M. BOUILLEAU Hugo

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PAQUET Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026-31

Objet : Détermination du nombre d'élus au sein du CCAS

Le maire rappelle que, conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à douze le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont six membres élus et six membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

✓ DECIDE :

- FIXER à douze le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont six membres élus et six membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



La Secrétaire de séance,  
Mme Stéphanie PAQUET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 23 mars 2026

Le Maire,

Jean-François SALANON

